



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale de Saint-Benoît-Labre sise au 216, Route 271, le lundi 15 janvier 2018 à 19 h 40.**

Sont présents à cette séance :

Siège no 1 Monsieur Michel Gosselin  
Siège no 2 Monsieur Marc Grenier  
Siège no 3 Monsieur Pier-Luc Gilbert  
Siège no 4 Madame Myrienne Poulin  
Siège no 5 Monsieur Jonathan Pépin  
Siège no 6 Madame France Bégin

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Éric Rouillard.

Madame Édith Quirion, directrice générale/sec.-trés., agit comme secrétaire d'assemblée.

**1. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 135, RANG 9 NORD**

Monsieur Éric Rouillard, maire ouvre l'assemblée publique de consultation à 19 h 40.

Elle résume le contenu de la demande et indique que les gens présents peuvent poser des questions sur ladite demande :

Le propriétaire du lot 6 155 824 – 135, Rang 9 Nord désire lotir un droit acquis sur une partie de sa propriété. Pour ce faire, une dérogation mineure est nécessaire afin de diminuer la ligne avant à 5 mètres alors que le règlement du zonage numéro 448-2006 exige 50 mètres.

Les personnes présentes n'ont posé aucune question.

L'assemblée est fermée. Il est 20 h.

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Éric Rouillard, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**123208-01-2018** Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 26 : Autres items :

1. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 135, RANG 9 NORD
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2017, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2017 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 12 DÉCEMBRE 2017

LÉGISLATION

5. ADOPTION :
  - 5.1 RÈGLEMENT TRAITANT DE L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXES ET DES TARIFS DE COMPENSATION DES SERVICES POUR POURVOIR AUX DÉPENSES DE L'ANNÉE 2018
  - 5.2 RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS
6. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT : RÈGLEMENT ADOPTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE (AVEC MODIFICATIONS)
7. MODIFICATION : CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2018
8. DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DES MOIS DE NOVEMBRE ET DE DÉCEMBRE 2016 ET DE L'ANNÉE 2017
9. ÉLECTION MUNICIPALE : RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION
10. CONTRAT : SERVICE ANIMALIER
11. DÉCLARATION COMMUNE – FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES
12. MILIEUX HUMIDES – FINANCEMENT DES NOUVELLES RESPONSABILITÉS
13. RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX : DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL – BAR LE CAVREAU

URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

14. SERVICE D'URBANISME : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 135, RANG 9 NORD
15. BUDGET : OMH

FINANCES

16. COMPTES DU MOIS

TRAVAUX PUBLICS



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

17. RÉFECTION DE VOIRIE RANG 9 SUD : SURVEILLANCE DES TRAVAUX
18. AIDE FINANCIÈRE – AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DU DÉPUTÉ) : ATTESTATION DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX – RUE INDUSTRIELLE
19. RÉFECTION DE VOIRIE RUE ST-THOMAS :
  - 19.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DU DÉPUTÉ) : RÉFECTION ET PAVAGE RUE ST-THOMAS
  - 19.2 MANDAT : CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS
20. RÉFECTION DE VOIRIE RANG ST-JEAN : MANDAT – CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS

LOISIRS – SÉCURITÉ PUBLIQUE

21. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE :
  - 21.1 FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE : ÉCLAIRAGE PISTE CYCLABLE – SENTIER DE RAQUETTE
  - 21.2 EMPLOI ÉTÉ CANADA 2018
  - 21.3 HOCKEY MINEUR : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
  - 21.4 FABRIQUE NOTRE-DAME-DES-AMÉRIQUES – PAVAGE DE LA COUR DE L'ÉGLISE

PERSONNEL - ÉLU

22. DEMANDE D'AUGMENTATION SALARIALE : BRIGADIÈRE
23. CELLULAIRE
  - 23.1 MAIRE
  - 23.2 EMPLOYÉ SAISONNIER
  - 23.3 RENOUVELLEMENT DE L'ENSEMBLE DES CELLULAIRES
24. CORRESPONDANCE
25. RAPPORT DES COMITÉS
26. AUTRES ITEMS
  - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : FONDS CULTUREL 2018 DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN

27. PÉRIODE DE QUESTIONS



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

28. CLÔTURE DE LA SÉANCE

N° de résolution  
ou annotation

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2017, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2017 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 12 DÉCEMBRE 2017

**123209-01-2018** Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 décembre 2017, de la séance extraordinaire du 12 décembre 2017 et de la séance d'ajournement du 12 décembre 2017 ;

En conséquence, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les procès-verbaux susmentionnés, comme rédigés, par madame Édith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière.

5. ADOPTION :

5.1 RÈGLEMENT TRAITANT DE L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXES ET DES TARIFS DE COMPENSATION DES SERVICES POUR POURVOIR AUX DÉPENSES DE L'ANNÉE 2018

**123210-01-2018** Il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement numéro 556-2017 traitant de l'imposition des taux de taxes et des tarifs de compensation des services pour pourvoir aux dépenses de l'année 2018.

Comme exigé par la loi, un projet de règlement a été présenté à la séance d'ajournement du 12 décembre 2017. Les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement 72 heures avant son adoption et des copies ont été mises à la disposition du public avant l'ouverture de la présente séance.

5.2 RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS

**123211-01-2018** Il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité (monsieur le maire, Éric Rouillard, a voté sur ce point) d'adopter le règlement numéro 557-2017 sur le traitement des élus.

Comme exigé par la loi, un projet de règlement a été présenté à la séance ordinaire du 4 décembre 2017. Les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement 72 heures avant son adoption et des copies ont été mises à la disposition du public avant l'ouverture de la présente séance.

6. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT : RÈGLEMENT ADOPTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE (AVEC MODIFICATIONS)

La conseillère, madame France Bégin, donne un avis de motion pour l'adoption d'un règlement numéro 558-2018 remplaçant le règlement numéro 548-2016 adoptant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Benoît-Labre (avec modifications).



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

La conseillère, madame France Bégin, présente le projet de règlement, remis au préalable aux membres du conseil, et mentionne que l'article 13 de la Loi sur l'éthique oblige les municipalités à adopter un nouveau règlement avec ou sans modification lors d'une année d'élection générale et explique les deux modifications apportées.

**7. MODIFICATION : CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2018**

**123212-01-2018** **Considérant** que lors de l'adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2018, le congé du lundi de Pâques n'a pas été considéré;

**En conséquence**, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil et de déplacer la séance ordinaire du mois d'avril au mardi 3 avril 2018 à 19 h 30.

**8. DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DES MOIS DE NOVEMBRE ET DE DÉCEMBRE 2016 ET DE L'ANNÉE 2017**

Madame Édith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours des mois de novembre et décembre 2016 ainsi que de l'exercice 2017 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Comme exigé par la loi, une copie sera publiée sur le site internet de la municipalité avant le 31 janvier 2018.

**9. ÉLECTION MUNICIPALE : RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION**

Madame Édith Quirion, présidente d'élection dépose et fait lecture de son rapport dans le cadre de l'élection générale.

**10. CONTRAT : SERVICE ANIMALIER**

**123213-01-2018** **Considérant** que monsieur Nelson Roy, propriétaire de la compagnie Escouade Canine MRC a avisé la municipalité, le 30 octobre dernier, de la fin de ses activités au 31 décembre 2017;

**Considérant** que suite à cette annonce, une offre de service a été demandée à la SPA Beauce-Étchemins et que cette dernière s'élève, annuellement, à 5 834,50 \$, taxes en sus (contrat d'une durée de deux ans);

**Considérant** que le 27 décembre 2017, monsieur Simon Bédard, a avisé la municipalité qu'il prenait la relève de monsieur Nelson Roy, d'Escouade canine MRC, et que son offre de service s'élève, annuellement, à 3 675 \$, taxes en sus (contrat d'an avec renouvellement automatique);

**En conséquence**, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de monsieur Simon Bédard d'Escouade Canine MRC pour la somme de 3 675 \$, taxes en sus; d'autoriser le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer le contrat.



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

**11. DÉCLARATION COMMUNE – FORUM DES COMMUNAUTÉS  
FORESTIÈRES**

Ce point est remis à une prochaine séance.

**12. MILIEUX HUMIDES – FINANCEMENT DES NOUVELLES  
RESPONSABILITÉS**

**123214-01-2018** **CONSIDÉRANT QUE** la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité;

**CONSIDÉRANT** la sanction le 16 juin 2017 de la *Loi n° 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques* par le gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

**CONSIDÉRANT** que la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques;

**CONSIDÉRANT** l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée;

**CONSIDÉRANT** qu'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation;

**CONSIDÉRANT QUE** les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi n° 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec.

**Il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents :**

**DE DEMANDER** au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi;

**DE DEMANDER** au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides;

**DE DEMANDER** au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts reliés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques;

**DE DEMANDER** au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la *Loi n° 132* pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques;



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

**DE DEMANDER** à l'ensemble des MRC du Québec d'adopter et de transmettre cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**13. RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX :  
DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL – BAR LE CAVREAU**

**123215-01-2018** **Considérant** que la compagnie 9274-2949 Québec Inc., Bar le Cavreau, a déposé, auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux, une demande de permis de bar avec autorisation de spectacles sans nudité incluant la terrasse pour la propriété sise au 220, Route 271 à St-Benoît-Labre;

**Considérant** que la municipalité a la possibilité de s'opposer à une demande de permis d'alcool dans les 30 jours de sa publication;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas s'opposer à la délivrance du permis de bar à l'égard de la propriété sise au 220, Route 271.

**14. SERVICE D'URBANISME : DEMANDE DE DÉROGATION  
MINEURE – 135, RANG 9 NORD**

**123216-01-2018** **Considérant** que le propriétaire du lot 6 155 824 – 135, rang 9 Nord désire lotir un droit acquis sur une partie de sa propriété;

**Considérant** que pour ce faire, une dérogation mineure est nécessaire afin de diminuer la ligne avant à 5 mètres alors que le règlement du zonage numéro 448-2006 exige 50 mètres (plan cadastral préparé par l'arpenteur-géomètre Francis Carrier dossier 1166390, minute 12343 daté du 20 septembre 2017) ;

**Considérant** que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'acquiescer à ladite demande étant donné que l'immeuble existant est construit depuis plusieurs années et ne cause aucun préjudice à son voisinage;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du 135, Rang 9 Nord lot 6 155 824 et d'autoriser le lotissement des lots projetés 6 155 823 et 6 155 822 ayant une superficie totale de 5 000 m<sup>2</sup> et dont la ligne avant est de 5 mètres.

**15. BUDGET : OMH**

**123217-01-2018** Il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le budget 2018 de l'Office Municipal d'Habitation à savoir:

<u>Revenus</u>	\$ 44 935
<u>Dépenses</u>	
Administration	\$ 11 937
Conciergerie et entretien	\$ 11 708
Énergie, taxes, assurances, sinistres	\$ 18 246
Remplacement, amélioration, modernisation	\$ 8 500



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

Financement	\$ 5 903
Services à la clientèle	\$ 3 832
Sous-total des dépenses	\$ 60 126
Déficit	\$ 15 191
Contributions:	
Société d'Habitation du Québec	\$ 13 672
Municipalité Saint-Benoît-Labre 10 %	\$ 1 519.

**16. COMPTES DU MOIS**

- 123218-01-2018** Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer d'une somme de 162 583,09 \$ et d'autoriser leur paiement.

**17. RÉFECTION DE VOIRIE RANG 9 SUD : SURVEILLANCE DES TRAVAUX**

- 123219-01-2018** Considérant qu'il est nécessaire de retenir les services d'un technicien pour surveiller les travaux lors de la réfection de voirie et de pavage dans le rang 9 Sud ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à un appel d'offres sur invitation auprès des soumissionnaires inscrits sur la liste déposée par la directrice générale / sec-très. ; L'ouverture des soumissions aura lieu le jeudi 1<sup>er</sup> février 2018 à 11 h.

**18. AIDE FINANCIÈRE – AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DU DÉPUTÉ) : ATTESTATION DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX – RUE INDUSTRIELLE**

- 123220-01-2018** Considérant que la municipalité a reçu une réponse positive à sa demande d'aide financière adressée à Monsieur Paul Busque, Député de Beauce-Sud dans le cadre de son enveloppe discrétionnaire;

**Considérant** que pour obtenir les argents promis d'un montant total de vingt-deux mille dollars (22 000 \$) (dossiers nos 000225130-1-29100 (12) –2017-03-22-19 et 00025218-1-29100 (12) - 2017-06-01-29), le conseil municipal doit approuver les dépenses effectuées pour l'exécution des travaux d'amélioration de la rue Industrielle;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les dépenses effectuées dans la rue Industrielle pour un montant total de vingt-neuf mille cent quatre-vingt-cinq dollars (29 185 \$) et que les factures fassent partie intégrante de la présente résolution.





PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

**19. RÉFECTION DE VOIRIE RUE ST-THOMAS :**

**19.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - AIDE À  
L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL  
(ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DU DÉPUTÉ) :  
RÉFECTION ET PAVAGE RUE ST-THOMAS**

**123221-01-2018** **Considérant** que chaque année, la municipalité apporte des améliorations à son réseau routier ;

**Considérant** qu'il est prévu pour l'année 2018, de procéder à la réfection de voirie et au pavage de la rue St-Thomas sur une longueur approximative de 310 mètres;

**Considérant** que les travaux sont estimés à deux cent quatre-vingt mille cent dix-neuf dollars (280 119 \$);

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adresser à notre député, monsieur Paul Busque, une demande d'aide financière dans le cadre de son enveloppe discrétionnaire (Fonds d'aide à l'amélioration du réseau routier local) pour un montant évalué à deux cent quatre-vingt mille cent dix-neuf dollars (280 119 \$) en vue de la réfection de voirie et du pavage de la rue St-Thomas sur une longueur approximative de 310 mètres.

**19.2 MANDAT : CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS**

**123222-01-2018** Il proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la firme WSP pour la conception des plans et devis en vue de la réfection de voirie et du pavage de la rue St-Thomas.

**20. RÉFECTION DE VOIRIE RANG ST-JEAN: MANDAT -  
CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS**

**123223-01-2018** **Considérant** que le conseil municipal a prévu à son plan triennal d'immobilisations pour l'année 2018 la conception des plans et devis en vue de la réfection de voirie du rang St-Jean ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à une recherche de prix auprès de firmes d'ingénieurs pour la conception des plans et devis en vue de la réfection de voirie du rang St-Jean sur une longueur approximative de 1 700 mètres.

**21. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE :**

**21.1 FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT ET DE  
L'ACTIVITÉ PHYSIQUE : ÉCLAIRAGE PISTE  
CYCLABLE - SENTIER DE RAQUETTE**

**123224-01-2018** Il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité de Saint-Benoît-Labre autorise la présentation du projet d'éclairage de la piste cyclable – sentier de raquette au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du programme de



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV ;

**QUE** la municipalité de Saint-Benoît-Labre confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier ;

**QUE** le conseil municipal désigne madame Édith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**21.2 EMPLOI ÉTÉ CANADA 2018**

**123225-01-2018** **Considérant** que le conseil municipal désire retenir les services d'un étudiant pendant l'été 2018 pour l'entretien des espaces verts et des différents sites servant aux Fêtes du 125<sup>e</sup> ;

**Considérant** que ledit emploi est admissible au programme d'aide financière Emploi Été Canada ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Édith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière Emploi Été Canada 2018 pour l'embauche d'un étudiant pendant la période estivale; la rémunération pour ce poste sera de treize dollars (13 \$) de l'heure; d'autoriser le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

**21.3 HOCKEY MINEUR : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

**123226-01-2018** **Considérant** que le Hockey mineur de St-Éphrem regroupe des joueurs des municipalités de St-Ephrem, Ste-Clotilde, Adstock, Lac-Poulin et de notre municipalité ;

**Considérant** que le comité est présentement à la recherche de financement pour permettre à nos enfants de pratiquer leur sport préféré ;

**Considérant** que les parents contribuent aux coûts d'inscription et aux coûts des activités connexes, mais que leurs contributions ne suffisent pas à couvrir l'ensemble des dépenses ;

**En conséquence**, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite à la demande du comité d'Hockey mineur de St-Ephrem.

**21.4 FABRIQUE NOTRE-DAME-DES-AMÉRIQUES – PAVAGE DE LA COUR DE L'ÉGLISE**

**123227-01-2018** **Considérant** que la Fabrique Notre-Dame-des-Amériques désire procéder à la réfection et au pavage de la cour de l'église de Saint-Benoît-Labre;

**Considérant** que le coût des travaux est estimé à 85 000 \$;

**Considérant** que ladite Fabrique sollicite la municipalité pour une aide financière de l'ordre de 50 % des coûts des travaux;



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas acquiescer à la demande d'aide financière formulée par la Fabrique Notre-Dame-des-Amériques en vue de la réfection et du pavage de la cour de l'église étant donné que les argents n'ont pas été prévus au budget 2018 et que la municipalité a plusieurs projets à réaliser en 2018.

**22. DEMANDE D'AUGMENTATION SALARIALE : BRIGADIÈRE**

**123228-01-2018** **Considérant** que madame Suzanne Busque, brigadière demande une augmentation salariale;

**En conséquence**, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande d'augmentation salariale de la brigadière, madame Suzanne Busque; chaque quart de travail sera rémunéré selon le taux du salaire minimum en vigueur; le salaire versé lors d'un congé férié autorisé est l'équivalent d'une journée complète (4 quarts de travail); lesdites modifications sont rétroactives au 1<sup>er</sup> janvier 2018; d'autoriser le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière le contrat de travail modifié; le principe de rémunération édicté dans la présente résolution sera applicable au poste de brigadier advenant une démission.

**23. CELLULAIRE :**

**23.1 MAIRE**

**123229-01-2018** Il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser un montant forfaitaire de 27,29 \$ par mois à monsieur Éric Rouillard, maire pour l'utilisation de son cellulaire personnel à des fins municipales.

**23.2 EMPLOYÉ SAISONNIER**

**123230-01-2018** Il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remettre un montant de vingt dollars (20 \$) par mois pendant la période hivernale à monsieur Jimmy Loubier, employé saisonnier pour l'utilisation de son cellulaire personnel dans le cadre de son travail au sein de la municipalité ; le versement de ce montant forfaitaire est rétroactif au 1<sup>er</sup> décembre 2017.

**23.3 RENOUVELLEMENT DE L'ENSEMBLE DES CELLULAIRES**

Ce point est remis à une prochaine séance.

**24. CORRESPONDANCE**

La directrice générale - secrétaire-trésorière, Madame Édith Quirion, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de décembre 2017. Certaines correspondances sont lues à la demande du conseil.



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**25. RAPPORT DES COMITÉS**

N° de résolution  
ou annotation

Monsieur Marc Grenier, représentant sur le conseil d'administration de l'OMH de Saint-Benoît-Labre, fait un compte-rendu de la dernière réunion.

Monsieur Jonathan Pépin, représentant sur le comité du 125<sup>e</sup> anniversaire de la municipalité, fait un compte-rendu de la conférence de presse et de la soirée d'ouverture des Fêtes.

Monsieur Pier-Luc Gilbert, représentant sur le comité de l'OTJ, fait un compte-rendu de la dernière réunion et avise les gens présents de l'ouverture des sentiers de raquette et de la possibilité de louer, gratuitement, des paires de raquettes au chalet de l'OTJ.

**26. AUTRES ITEMS**

- **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : FONDS CULTUREL 2018 DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN**

**123231-01-2018** **Considérant** que dans le cadre des Fêtes du 125<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la municipalité de Saint-Benoît-Labre, le conseil municipal désire mettre en valeur son histoire et son patrimoine en faisant appel à un artiste local pour fabriquer ses armoiries en laiton, cuivre et aluminium;

**Considérant** que l'œuvre d'art sera exposée en permanence à l'extérieur de l'Hôtel de Ville ;

**En conséquence**, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme du Fonds culturel de la MRC de Beauce-Sartigan pour la réalisation du projet susmentionné selon le montage financier suivant :

Financement du projet (prévisions)	
Liste des dépenses	Montants
Matériaux (cuivre, laiton et aluminium)	1 800 \$
Cachet artiste (Claude-Félix Pomerleau)	2 500 \$
Sous-traitance artistique – pinceau vaporisateur (Alain Lapierre)	700 \$
Total des dépenses :	5 000 \$

Sources de financement	Montants	Montant confirmé		%
		Oui	Non	
Fond culturel	2 000 \$		✓	40
Patrimoine Canada	2 000 \$		✓	40
Comité des Fêtes du 125 <sup>e</sup>	1 000\$	✓		20
<b>Total des revenus (100 %)</b>	<b>5 000 \$</b>			<b>100</b>

**27. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes posent des questions aux membres du conseil.

**28. CLÔTURE DE LA SÉANCE**



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**123232-01-2018**

N° de résolution  
ou annotation

Il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin à la présente séance. Il est 20 h 30.

**SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL**

Je, Éric Rouillard, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

ÉRIC ROUILLARD, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation